

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

AMENDEMENT

N° AC99

présenté par

M. Henriet, rapporteur et Mme Le Grip, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 23, après le mot :

« président »,

insérer les mots :

« ou le directeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel